

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VEHICULE LIGUE

La Ligue d'aviron Rhône Alpes, est propriétaire d'un véhicule type : PEUGEOT BOXER COMBI

1, Les Utilisateurs:

Les clubs, Comités Départementaux de la Ligue, pourront utiliser cet ensemble pour leurs manifestations sous les conditions définies ci-après et par des conducteurs titulaires du permis depuis trois ans minimum (assurance)

2, Les Demandes:

Un calendrier sera établi, celles-ci seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et seront satisfaites en tenant compte des besoins de la Ligue qui reste prioritaire dans l'usage.

Faire la demande au secrétariat de la Ligue : christelle.aviron@gmail.com

3, La Durée:

Afin de ne pénaliser personne, surtout à certaines périodes et en fonction des demandes, le temps de prêt et d'utilisation sera limité au strict minimum à l'opération concernée.

4, L'enlèvement et le retour:

Ils se feront par les utilisateurs, auprès du responsable qui gère ce matériel.

Une fiche de prise en charge (toutes rubriques obligatoires) sera établie à l'enlèvement et au retour, indiquant entre autre, le kilométrage départ et arrivée.

Le véhicule devra être rendu avec le plein du réservoir, et nettoyé.-

5, La Passation Directe entre utilisateurs

La fiche de prise en charge sera établie entre les deux utilisateurs.

En cas de litige le dernier utilisateur **sera responsable**.

Le véhicule devra être rendu avec le plein du réservoir, et nettoyé.

6, L'Assurance:

Le matériel est assuré par la Ligue auprès de la MAIF.

Toute déclaration de sinistre, devra être signalée à la Ligue, avant toute réparation. (avec copie de la déclaration)

La franchise contractuelle restera à charge de l'emprunteur.

7, La Facturation de mise à Disposition du matériel:

Celle-ci se fera, aux kilomètres effectués, selon les barèmes kilométriques, votés chaque année, en assemblée générale (s'informer de ceux-ci auprès du secrétariat)

8, La Caution:

Un chèque de caution de 1000,00 € devra être remis à l'enlèvement.

(Non encaissé avant retour, ou rendu sous réserve après retour)

